

Ostéopathe

RNCP31198 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331t
Code(s) ROME	J1408, J1404
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2021

Certificateur(s)

ANDREW TAILOR STILL ACADEMY · SIRET : 30346766600101

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'ostéopathe, dans une approche systémique, après diagnostic ostéopathique, effectue des mobilisations et des manipulations pour la prise en charge des dysfonctions ostéopathiques du corps humain.

Ces manipulations et mobilisations ont pour but de prévenir ou de remédier aux dysfonctions en vue de maintenir ou d'améliorer l'état de santé des personnes, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agent physique

Pour la prise en charge des troubles fonctionnels, l'ostéopathe effectue des actes de manipulations et mobilisations non instrumentales, directes et indirectes, non forcées, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute Autorité de Santé.

Les activités s'exercent au contact des patients et en relation avec différents intervenants de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ...).

L'activité peut varier selon les personnes suivies (sportifs, enfants, personnes handicapées, ...)

- A.1 : Accueil et information de la personne
- A.2 : Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe
- A.3 : Intervention ostéopathique
- A.4 : Organisation des activités et gestion de l'information
- A.5 : Veille professionnelle et scientifique, formation
- A.6 : Gestion de l'activité professionnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de :

- S'informer et d'analyser avec précision les demandes, besoins du patient à partir d'un entretien et d'examens préliminaires (anamnèse)
- Élaborer avec pertinence un diagnostic ostéopathique adapté à un patient, à partir d'un entretien, d'examens préliminaires (anamnèse) et de recueil d'informations
- Mettre en œuvre les techniques appropriées de manipulation, de mobilisation et de palpation en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Repérer et identifier les risques
- Évaluer les résultats et adapter pertinemment l'intervention à l'évolution des troubles
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- D'analyser avec pertinence sa pratique professionnelle au regard des références professionnelles

- De rechercher et d'identifier les moyens d'amélioration de sa pratique et d'en définir les critères pour en mesurer l'impact
- Contribuer activement à des collectifs de recherche et de réflexion visant à faire évoluer les pratiques ostéopathiques
- Développer une démarche réflexive sur son activité professionnelle. Faire progresser sa pratique ostéopathique par la formation continue
- Collecter des données dans le respect de processus méthodologiques scientifiques
- Produire des travaux scientifiques et ou des résultats de recherche susceptibles d'être validés par des autorités scientifiquement reconnues
- D'élaborer son propre projet professionnel et d'identifier les différentes étapes pour le mettre en œuvre en ayant recherché et identifié les informations requises

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Pratique de l'ostéopathie : en cabinet, sous statut libéral, salarié de structures de Santé (EHPAD, cliniques, hôpitaux, centre pour handicapés, équipes sportives, maternités...)

Salarié de structures médicosociales ou sociales, centres thalassothérapie, cliniques du sport

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

Consultant en entreprise, pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS),

Consultant dans des établissements privés d'hospitalisation

Consultant dans des maternités privées

Enseignant dans des Établissements d'enseignement en Ostéopathie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités de l'ostéopathe sont réalisées dans le respect des dispositions du décret 2007-25 du 27 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie

- Activité réglementée selon l'article 75 de la loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Décret n°2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie
- Décret du 12 septembre 2014 et arrêté du relatif à la formation des ostéopathes et à l'agrément des établissements de formation
- Obligation de faire enregistrer le diplôme délivré par un établissement de formation agréé par le ministère de la santé auprès de l'agence régionale de santé (ARS) de la résidence professionnelle du praticien (délivrance du numéro ADELI)

Les enseignants ostéopathes doivent être agréés : Les conditions d'agrément d'un enseignant titulaire de son Unité d'Enseignement sont les suivantes :

- Autorisé à faire usage professionnel du titre d'ostéopathe : 5 ans minimum d'exercice professionnel en ostéopathie, en exercice, suivre au minimum une journée d'information sur le projet pédagogique, le référentiel de formation et de compétences ainsi que sur les objectifs du stage

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Président : Directeur de l'école

Membres : ostéopathes DO formateurs et extérieurs à l'école

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président : Directeur de l'école

1 Ostéopathe DO indépendant

1 Ostéopathe DO salarié

1 Docteur en Médecine

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/08/2021

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP16636

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

secretariat@atsafi.com

atsa@wanadoo.fr

Site Internet

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31198/>